



Enseignement agricole public
de La Martinique

cfa.martinique@educagri.fr
TEL: 05 96 54 32 13

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES
LEGTA DE CROIX-RIVAIL – CFAA DU FRANCOIS – CFPPA DU CARBET – CFPPA DE RIVIERE-PILOTE - EXPLOITATION AGRICOLE DE CROIX-RIVAIL

BP AMENAGEMENT PAYSAGER

DIPLOME NATIONAL DE NIVEAU 4

FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Devenir Jardinier, agent/ouvrier paysagiste, ouvrier de maintenance des espaces verts. Exercer son activité au sein d'une entreprise paysagiste privée ou dans un service technique municipal ou territorial (espaces verts, parcs et jardins, hôpitaux...).



Coût et financement de la formation

Formation financée par l'OPCO dont dépend l'entreprise qui emploie l'apprenti(e)

Accès aux personnes en situation de handicap

- Présence d'un référent handicap dans le centre



- Partenariat avec structures : MDPH, AGEFIPH, CAP EMPLOI...



Public et conditions d'accès *:

- Avoir un maître d'apprentissage
- Être âgé de 16 à 30 ans

* Se rapprocher du directeur de l'établissement pour toute dérogation

Modalités d'inscription :

Présenter un dossier de préinscription complet

Votre statut :

Salarié sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation

Rémunération :

Mensuelle, calculée en fonction du % du SMIC selon votre âge et l'année de formation

Organisation de la formation :

- Formation de 2 ans
- Alternance 2 semaines en centre de formation / 2 semaines en entreprise
- 1200 h de formation
- Entrée permanente

Validation

- Diplôme délivré par le ministère de l'agriculture
- Validation du diplôme par Unités Capitalisables par des évaluations orales pratiques à partir de situations professionnelles.

Individualisation:

Adaptation du parcours selon les acquis académiques (VAA) et selon l'expérience (VAE)

CONTACTS

DEVELOPPEUR APPRENTISSAGE :
0696244327
Standard : 0596 54 32 13

Centre de Formation d'Apprentis
Agricole 97240 Le François
cfa.martinique@educagri.fr
www.https://croix-rivail.educagri.fr/

| Taux d'insertion | Taux de réussite aux examens | Taux de satisfaction |
|------------------|------------------------------|----------------------|
| 100% | 80% | 80% |

Résultats au 31 Décembre 2022

Les débouchés et poursuite d'études

Insertion directe dans la vie active ou poursuite de formation en BTSA Aménagements paysagers.

Les modalités pédagogiques

Cours théoriques en présentiel, travaux pratiques sur l'exploitation agricole et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques.

Les principaux enseignements

- Connaissance et soins des végétaux
- Techniques de maçonnerie paysagère, de tonte, de débroussaillage, de taille
- La topographie et la gestion des chantiers

Conditions d'environnement du métier

Travail en extérieur, soumis aux conditions climatiques, Activités organisées en chantier, Travail en équipe, Travail très physique, Déplacements fréquents, Nécessite le respect du port de EPI

Capacités professionnelles :

- Mise en place d'ouvrages et de végétaux
- Entretien d'espaces paysagers et/ou naturels
- Maintenance des matériels
- Communication en situation professionnelle

Capacités générales:

- Agir dans des situations de la vie sociale
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- Interagir avec son environnement social

MARS 2023

RNCP 10536